

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-PIERRE
Monsieur D. WARNANT
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93
B – 1150 BRUXELLES**

V/Réf : SM/DW-PU/s/1047
N/Réf. : AVL/KD/WSP-2.140/s.554
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 16 mai 2014.

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue des Hiboux, 119. Transformation lourde d'une maison unifamiliale. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre reçue le 29 avril 2014, reçue le 30 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 mai 2014.

La demande concerne la transformation lourde d'une maison unifamiliale de type rural ancien (vers 1874) qui figure à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune.

Les travaux prévoient notamment le remplacement du toit à double versants par un nouveau volume à toit plat. Ce volume couvrirait l'entièreté du rez-de-chaussée et serait étendu vers le jardin. Les baies seraient modifiées (agrandies et déplacées) et les châssis en bois remplacés par de l'aluminium laqué. Tous les murs de l'étage seraient couverts de panneaux isolants qui seraient ensuite enduits. Un bardage en bois sur l'angle de la façade principale viendrait compléter le remodelage.

A l'examen du dossier, il apparaît que le projet entraînerait la perte totale du caractère rural du bien, notamment par la pose de châssis en aluminium laqué gris foncé et l'application d'enduits blancs, gris clair et gris foncé (en lieu et place du chaulage blanc, des tuiles oranges, des châssis en bois, etc.). La maison fait en outre partie d'un petit groupe d'anciennes maisons de village.

Par conséquent, si le projet de transformation ne peut être réduit, la CRMS demande de mieux respecter la typologie rurale du bâtiment en maintenant au minimum une toiture à double versants, les baies et les couleurs existantes. Une annexe latérale pourrait répondre aux besoins des occupants.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes I. Leroy, N. de Saeger) ;

- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.